

Le Journal du Havre commercial et politique
Article du 20 janvier 1832
ANOM. FM/SG/GUY60/5(18)

HAVRE, 20 janvier
ETABLISSEMENT DE LA MANA

Si l'on connaissait en France la manière dont le gouvernement s'y est pris quelquefois pour coloniser quelques parties importantes de nos possessions d'outre-mer, il y aurait, sans doute, colère contre notre pauvre administration et pitié pour les malheureux émigrans [sic¹] que l'ignorance et la cupidité sacrifient si loin du pays d'où on les a arrachés par des promesses trompeuses.

La Mana, endroit célèbre par la déportation dont ce lieu devint le théâtre dans nos réactions² politiques est une petite colonie éloignée de 50 lieues de Cayenne. Un sol fertile que l'on néglige et des bois précieux que l'on ne sait pas exploiter compose les richesses de ce pays que traverse une belle et commode rivière.

En 1827, M. de Chabrol, alors ministre de la marine, recueillit des projets de colonisation qui lui furent présentés par M^{me} Javouhey, sœur de Saint-Joseph. Dans ce tems-là, tout ce qui portait le froc, le voile ou la soutane, obtenait facilement les faveurs d'un gouvernement voué aux Jésuites, et aux intrigans. Une somme de 300 000 francs fut, dit-on, accordé à M^{me} Javouhey comme prime d'encouragement.

De nombreuses et brillantes circulaires, semblables à celles que l'on publia pour le *Guazalcoaco*³, allèrent annoncer dans tous les départemens que tous les jeunes gens *doux, tranquilles et laborieux*, qui voudraient s'engager pendant trois ans pour trois cents francs par an, trouveraient à la Mana la fortune qu'ils chercheraient en vain dans leur patrie.

Quarante jeunes ouvriers et autant de jeunes personnes se présentèrent à Paris à la communauté de la sœur de Saint-Joseph.

On fit souscrire un engagement triennal à chacun d'eux : les jeunes personnes reçurent le voile comme sœur [sic] converses et la petite colonie s'achemina pour sa destination.

Les ouvriers avaient bien pensé en signant leur petit traité d'esclavage temporaire à exiger aussi que Mme Javouhey s'engagea aussi envers eux. Mais celle-ci, prétextant qu'une personne de sa profession ne pouvait pas souscrire de contrat, leur jura sur la croix qu'elle portait, que rien ne pouvait être plus sacré que les promesses qu'elle leur avait faites.

En arrivant à la Mana, les nouveaux colons n'aperçurent qu'un rivage à peu près désert, sur lequel le gouvernement avait fait construire pour les émigrans quelques cases en bois. M^{me} Javouhey s'empara pour elle seule, de ces petites habitations dans lesquelles elle logea tout son monde aussi étroitement que possible.

Les nouveaux arrivés, mus par cet instinct qui sert ordinairement assez bien les hommes soumis à la nécessité qu'impose un climat que l'on éprouve pour la première fois se livrèrent d'abord à la culture. La terre leur rendit en productions ce qu'ils lui donnèrent en travail. Mais la directrice de la colonie voyant que la culture finirait par favoriser beaucoup plus la colonisation que ses intérêts personnels, arracha les agriculteurs à leurs champs, pour les diriger dans les forêts, où la coupe des bois promettait de lui devenir lucrative.

Pendant trois ans, les malheureux ouvriers et les jeunes personnes, plus malheureuses qu'eux encore, ont travaillé constamment à abattre des acajoutiers, malgré la chaleur excessive du climat et les myriades d'insectes qui les dévoraient, une nourriture encore insuffisante et malsaine leur était

¹ Les mots se terminant par ns, ps, ts (émigrans, temps, intrigans, enfans) perdaient fréquemment à cette époque la première de ces consonnes. Pour ne pas alourdir la lecture, je ne mentionnerai plus le [sic] signalant cette différence d'écriture.

² Il est bien écrit « réactions ». Le terme est curieux et s'insère par ailleurs dans un propos lui-même totalement infondé. Avant 1832, il n'y eut aucune déportation à la Mana. Ce ne fut qu'une idée esquissée par Daniel Lescallier dans son *Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guiane*, Paris, Buisson, 1791, rééd. Paris, Du Pont, an VI (1797-1798), 237 pages, p. 194.

³ Le *Guazalcoalco* nomme ici une espérance coloniale déçue. Le site *Gallica* met à disposition de nombreux documents sur les controverses qui en résultèrent au tournant des années 1830.

encore disputée après douze heures de travail. Plusieurs ont succombé à leurs souffrances, les autres à peine vêtus, marchant pieds nus et tremblants de fièvre, ont attendu au milieu de leurs angoisses, que le tems de leur engagement fût expiré. Enfin, au bout de trois années de captivité, ils ont quitté l'affreux exil où ils étaient réduits à envier le sort des nègres du gouvernement.

Deux jeunes gens et trois jeunes filles viennent d'arriver dans notre port sur le navire le *Fort-Royal*, qui les a pris à la Martinique où un navire venu de Cayenne les avait transportés. Ces infortunés font mal à voir ; le récit des maux qu'ils ont souffert serait incroyable, si leur délabrement physique n'attestait pas la gravité des tortures qu'ils ont dû éprouver.

Concevra-t-on en France que la colonisation de la Mana ait été sérieusement confiée à une femme qui administre despotiquement une concession pour laquelle le gouvernement a fait des sacrifices ?

Les colons de la Mana ont bien adressé des réclamations véhémentes à M. Jubelin, gouverneur de Cayenne, mais celui-ci n'a pas répondu à leurs plaintes : il s'est borné, assure-t-on, à faire de sévères remontrances à madame Javouhey.

Les émigrans nous ont assuré que le lieutenant qui gouverne les douze hommes de garnison de la Mana, et l'agent colonial préposé à la coupe des bois pour le gouvernement, attesteront au besoin la réalité des griefs qu'ils élèvent contre la colonisatrice de l'établissement.

La coupe des bois de l'État est au reste sujette à tant d'abus que plusieurs fois l'homme actif qui la surveille a été obligé de réclamer des billes, qui auraient passé, quoique marquées au coin du gouvernement, sous la scie des entrepreneurs particuliers.

N'est-il pas tems que l'on sache à Paris que nous avons encore près de Cayenne un petit établissement dont on pourrait tirer parti en [en] confiant la direction non à une sœur de Saint-Joseph mais à un entrepreneur humain et intelligent ?

En attendant qu'une enquête officieuse s'établisse sur les faits que nous croyons devoir signaler à la sollicitude du gouvernement, nous engageons les pères de famille qui ont des enfans portés à s'expatrier, qu'ils doivent se défier autant des avantages qu'on leur promettait à la Mana, que de ceux qu'on leur présentait pour les engager à aller ramasser la poudre d'or du *Guazalcoalco*.